



**Direction Générale des Services**

## **Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2023 DELIBERATION**

Rapporteuse : Marie-Lyse BISTUÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond VILLALBA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 28  
Nombre de votant-e-s : 32

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
Mme Laurence DUPRIEZ, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

**Etaient représenté-e-s :**

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Frédéric LOUSTAU
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Carine NAVARRO donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE

**Etait absente :**

- Mme Patricia PROHASKA

### **6 – RÉTROCESSION D'UNE CAVURNE SITUÉE AU CIMETIÈRE SAINTE-MARIE 4 - MODIFICATION**

Par délibération n° 6 du Conseil municipal du 29 septembre 2023, votre assemblée a approuvé la rétrocession à la commune de la concession achetée par Monsieur Monteilh située au cimetière Sainte-Marie 4. Cette rétrocession a été consentie au prix de 109 €.

Cette délibération faisait apparaître une date d'achat au 22 juin 2023. Il s'agissait ici de la date du courrier de demande de Monsieur MONTEILH, l'acte d'acquisition étant daté au 11 août 2009.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ACCEPTÉ** la rétrocession à la Commune de la concession perpétuelle achetée le 11 août 2009 par Monsieur MONTHEIL,
- **FIXE** le prix de la rétrocession de la concession à la somme de 109 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer l'acte de rétrocession.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 01 décembre 2023.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 05/12/2023

**Bernard UTHURRY**

